



## PROTOCOLE DE COOPÉRATION

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DE ÇANAKKALE ONSEKİZ MART TÜRKİYE

et

L'UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU



L'Université Çanakkale Onsekiz Mart et L'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou sont convenues de signer le protocole suivant dans le but de favoriser la coopération, la compréhension mutuelle et le développement dans les domaines de l'éducation et de la recherche.

### **Article 1: Domaines de coopération**

Cette coopération inclura des activités d'enseignement et de recherche dans tous les domaines et disciplines offerts par les deux institutions.

### **Article 2: Formes de coopération**

Les deux institutions conviennent que la coopération comprendra :

- a. Échange d'enseignants de chercheurs,
- b. Échange d'étudiant(e)s, en particulier les doctorants
- c. Recherche collaborative et publication des résultats,
- d. Échange de publications scientifiques, de données de référence, de littérature universitaire et académique d'autres matériaux à des fins de recherche et d'enseignement,
- e. Organisation de séminaires, conférences, projets, ateliers et événements similaires en commun.
- f. Les chercheurs invités pourront accéder au laboratoire de recherche pour y travailler s'ils sont invités par un membre du laboratoire.

### **Article 3: Échange de membres universitaires et de chercheurs**

Les deux institutions s'efforceront de faciliter les visites des membres universitaires et des chercheurs.

- a. Les membres universitaires et les chercheurs en visite se conformeront aux procédures administratives requises par l'université d'accueil.
- b. Les deux institutions fourniront une assistance aux membres universitaires et aux chercheurs en visite pour trouver un logement adapté.
- c. Les membres universitaires et les chercheurs en visite pourront utiliser les bibliothèques et autres installations de l'université.

- d. Les deux institutions offriront des opportunités aux membres universitaires et aux chercheurs en visite d'assister à des cours.
- e. les membres universitaire et les chercheurs en visite pourront accéder au laboratoire de recherche pour y travaille, s'ils sont conviés par l'un des membres du laboratoire.

#### **Article 4: Échange d'étudiants**

L'échange d'étudiants sera ouvert à tous les étudiants inscrits dans l'une ou l'autre des institutions.

- a. Chaque institution sera responsable de la sélection des étudiants en échange, sous réserve de l'approbation finale de l'institution d'accueil.
- b. Les étudiants en échange paieront les frais de scolarité dans leur institution d'origine puis étudieront dans l'institution d'accueil sans payer de frais de scolarité supplémentaires.
- c. Chaque institution aidera les étudiants en échange à trouver un logement adapté, cependant, ce coût sera à la charge des étudiants en échange.
- d. Chaque étudiant en échange sera responsable de l'organisation de son voyage et de tout autre frais supplémentaire, tels que les frais de passeport, de visa, de permis de séjour et les dépenses personnelles.
- e. Les étudiants en échange devront souscrire une assurance santé et voyage et fournir leurs contrats à l'institution d'accueil.

#### **Article 5. Plans de travail/Sous-accords**

Le présent protocole sera complété par des plans de travail plus détaillés (sous-accords) selon les projets en cours ou prévus.

- a. Chaque plan de travail spécifiera les activités, les tâches, les résultats attendus, les aspects financiers et les questions connexes.
- b. Chaque institution désignera un représentant qui sera responsable de tous les aspects liés à la mise en œuvre du plan de travail.
- c. À la fin de la mise en œuvre de chaque plan de travail, les résultats seront rapportés et évalués par des représentants des deux parties.

#### **Article 6. Financement**

Les deux institutions fourniront un soutien financier selon les possibilités disponibles pour chaque partie, et chercheront par ailleurs à obtenir des financements auprès d'autres sources nationales ou internationales. Les détails du financement de chaque projet seront discutés et décidés par les deux parties au fur et à mesure des besoins et seront spécifiés et détaillés dans les plans de travail / sous-accords.

#### **Article 7: Validité du protocole**

- a. Ce protocole entrera en vigueur à partir de la date de signature par les deux institutions et restera en vigueur pendant une période de 5 (cinq) ans.
- b. Ce protocole peut être résilié moyennant un préavis écrit de six mois à l'autre institution, sans préjudice à l'achèvement des projets en cours convenus dans les plans de travail.



- c. Les dispositions du présent protocole peuvent être modifiées à tout moment par consentement mutuel écrit des deux universités.
- d. Ce protocole a été rédigé en turc, en français et en anglais en 6 (six) exemplaires originaux et chaque partie conservera 3 (trois) exemplaires originaux.

### Article 8 : Litige

En cas de litige, les parties conviennent de fournir leurs meilleurs efforts pour régler les conflits à l'amiable par la consultation et la négociation, et ne peuvent en aucun cas porter préjudice aux tâches en cours.

### Article 9 : Contacts administratifs

Université Çanakkale Onsekiz Mart	E-mail	<a href="mailto:cooperation@comu.edu.tr">cooperation@comu.edu.tr</a>
	Site Web	<a href="http://isbirligi.comu.edu.tr">http://isbirligi.comu.edu.tr</a>
Bureau des Relations Internationales	Téléphone	+90 286 218 00 18/Poste: 12009
	Adresse postale	Çanakkale Onsekiz Mart University International Relations Office Terzioğlu Kampusu Siyasal Bilgiler Fakültesi Binası, Zemin Kat 17020 Çanakkale Türkiye

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou Vice rectorat chargé des relations extérieures	E-mail:	<a href="mailto:vrelex@ummto.dz/stages.vrelex@ummto.dz">vrelex@ummto.dz/stages.vrelex@ummto.dz</a>
	Site Web:	<a href="http://www.ummto.dz">www.ummto.dz</a>
	Téléphone:	026186222
	Adresse postale :	Université Mouloud Mammeri de Tizi- Ouzou. BP N°17RP Tizi-Ouzou ALGERIE.

Signé pour l'Université Çanakkale Onsekiz  
Mart

Prof. Ramazan Cüneyt ERENOGLU  
Recteur



Lieu : Çanakkale  
Date : 21/07/2024

Signé pour l'Université Mouloud Mammeri  
de Tizi-Ouzou

Prof. Ahmed BOUDA  
Recteur



Recteur de l'Université  
Mouloud MAMMERI  
de Tizi-Ouzou  
Pr. BOUDA Ahmed

Lieu : Tizi-Ouzou/Algerie  
Date : 10 JUL. 2024